

## Deuxième offre globale du STTP visant les FFRS

Le 5 novembre 2024, les négociatrices et négociateurs ont rencontré les représentants de Postes Canada afin de présenter la deuxième offre globale du Syndicat pour les membres de l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

Contrairement aux propositions de l'employeur, nos revendications offrent de véritables solutions : salaires équitables, santé et sécurité, le droit de prendre sa retraite dans la dignité, et l'expansion des services offerts par le service postal public.

Alors que le Syndicat tente de faire avancer les négociations, Postes Canada n'a pas renoncé à ses nombreux reculs, y compris l'établissement de systèmes à deux paliers pour le régime de retraite, les congés annuels et les avantages sociaux, et sa demande de passer d'une échelle salariale de cinq ans à une échelle de sept ans.

### Notre offre globale

⇒ **Hausses salariales** : 9 % la première année, 5 % la deuxième année, 4 % la troisième année, et 4 % la quatrième année, pour un total de 22 %, ou une augmentation cumulative de 23,79 %.

Notre offre comprend toujours des revendications portant sur les questions suivantes :

• Sécurité d'emploi	• Système de taux horaire doté de valeurs de temps appropriées	• Maximisation et maintien du nombre d'itinéraires de huit heures par jour
• Toutes les heures travaillées ouvrent droit à pension	• Véhicules de la Société fournis à tous les FFRS	• Amélioration de la dotation en personnel et du remplacement des absences
• Semaine de travail de 40 heures garantie	• Pausés et pauses-repas conformes aux dispositions visant les membres du groupe 2	• Hausse des prestations de l'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) et de l'indemnité versée dans le cas d'un accident du travail
• 10 jours de congé payé pour raisons médicales	• Amélioration des avantages sociaux	• Amélioration des droits des employées et employés de relève sur appel (ERSA)
• Congé préventif payé pour les employées enceintes ou allaitantes	• Meilleures protections contre les changements technologiques	• Participation des FFRS aux projets d'expansion des services
• Aucune sous-traitance du travail des FFRS	• Indemnité de vie chère (IVC)	

Postes Canada affirme vouloir conclure une convention collective négociée, mais ses offres laissent entendre le contraire. Si Postes Canada veut une voie stable pour l'avenir tout en continuant à fournir à la population canadienne un service public crucial, elle prendra notre offre au sérieux.

Solidarité!



François Senneville  
Négociateur en chef, unité des FFRS

